

J'♥ Montchat

Pour un développement responsable
et durable du quartier de Montchat.

Newsletter 8 Décembre 2020

Chères adhérentes, chers adhérents,

Une nouvelle fois, nous avons beaucoup d'informations à vous communiquer !

Le 26 novembre dernier, le tribunal administratif de Lyon a rendu un jugement par lequel il rejette le recours formé par l'association J'aime Montchat et des riverains de l'ancienne Clinique Trarieux à l'encontre des dispositions du PLU-H de la Métropole classant ce site en zone URc2 (immeubles collectifs en plots). Pour autant, ce jugement ne met pas un coup d'arrêt au "projet vert" de l'association et notre combat pour un projet équilibré et respectueux de l'environnement n'est pas terminé. Nous disposons de deux mois pour étudier l'opportunité de faire appel.

Voici le communiqué de presse que nous avons diffusé largement.

Tout est désormais question de volonté politique et la balle est dans le camp des nouveaux élus municipaux et métropolitains qui se doivent de respecter leur engagement de campagne : "zéro artificialisation des espaces verts du parc de l'ancienne clinique ».

Alors que les équipes municipales et métropolitaines sortantes avaient tout fait pour permettre le bétonnage du parc de l'ancienne clinique, une délibération du conseil d'arrondissement qui s'est tenu le 7 décembre dernier confirme que le Maire de Lyon a demandé à Adim filiale du groupe Vinci et la Mutualité Française du Rhône de revoir leur copie en déposant dans les prochaines semaines ou prochains mois un projet modifié allant davantage dans le sens de la préservation des espaces naturels en "conservant l'essentiel des espaces de pleine terre, et en maintenant la végétation du parc et le biotope du site ». Il est précisé que le projet modifié "tiendra compte des fondamentaux écologistes en conservant le nombre de logements initial ».

Vous pouvez lire l'extrait de la délibération en [cliquant ici](#).

Si nous saluons la démarche de dialogue initiée par le Maire de Lyon auprès du promoteur et du vendeur, nous sommes cependant inquiets de lire que son objectif n'est plus vraiment « zéro artificialisation des espaces verts du parc », et qu'il entend permettre au promoteur de construire le nombre de logements prévu initialement.

Une telle position paraîtrait satisfaisante d'un point de vue écologique mais désastreuse en terme de respect des équilibres globaux du quartier. De plus, la délibération est muette sur la création d'un grand parc ouvert à tous grâce à la jonction du parc de la clinique avec celui de Chambovet.

En effet, le nombre de logements initialement prévus (environ 200) permettrait de loger environ 500 personnes sur ce site, ce qui constituerait une densification excessive au regard des infrastructures actuelles de Montchat. Cela engendrerait inévitablement des difficultés de circulation et de stationnement dans un large périmètre (de l'aveu même du promoteur, il faudrait mettre en place des feux actifs dans le parking souterrain pour fluidifier la sortie des véhicules), des difficultés d'accueil des enfants dans les écoles, cantines et centres culturels et sportifs déjà largement saturés etc...

Nous n'avons eu de cesse de tirer la sonnette d'alarme sur ces questions depuis deux ans car c'est l'environnement et le cadre de vie au sens large que nous voulons protéger.

N'oublions pas qu'à ce jour, le site n'accueille aucun habitant et que la rénovation du bâtiment central de l'ex-clinique permettrait de créer une centaine de logements (environ 250 personnes).

Nous entendons donc poursuivre nos échanges avec l'équipe municipale dans les prochains jours. A cette fin, nous leur avons adressé un mail le 27 novembre dernier en vue de la fixation rapide d'une date de réunion qui nous permettra de faire un point sur les évolutions à venir de ce dossier. Nous restons dans l'attente de leur réponse.

Il serait par ailleurs grand temps de mettre tous les acteurs de ce projet autour d'une même table de discussions.

Enfin, notons que lors du dernier conseil d'arrondissement, celui-ci a voté en faveur d'une question de Madame la Maire posée au Maire de Lyon, qui intéresse tous les lyonnais : "l'arbitrage effectué par le Maire de Lyon en faveur des espaces naturels (de l'ex-clinique) fera-t-il jurisprudence ou non sur notre arrondissement et sur la Ville de Lyon afin que tout projet immobilier soit désormais pensé dans le respect des terres naturelles, tout en garantissant la construction des logements dont les Lyonnais et les Lyonnaises ont besoin ? »

Réponse au conseil municipal du 17 décembre prochain.

Nous vous informons que vous pouvez désormais nous suivre sur notre page Facebook Association J'aime Montchat.

En cette journée mondiale du climat, nous vous souhaitons une très belle fête des lumières !

